CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 DECEMBRE 2012

La séance est ouverte à 20 h 30.

PRESENTS : Mrs, Mmes. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Jean-Pierre PAVAN, Martine GIULIANI, Geneviève CASTEX, Jacques RIZZO, Jocelyn CIMBER, Thierry SCHUTZ.

ABSENT(S) : Pierre ALFONSO (procuration à Etienne GASQUET), François TOURNE, Frédéric MERLY, Annie SUD, Barbara TROUGNAC, Loïc MAHE.

Mme Andrée CARDONA a été nommée secrétaire de séance.

I. SCHEMA COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT (74/2012)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de modification du Schéma Communal d'Assainissement de la commune a été soumis à enquête publique du 10 octobre au 12 novembre 2012. Le rapport du commissaire enquêteur donne un avis favorable à cette modification. Il présente le plan de zonage de la commune intégrant quelques modifications, à savoir :

- Intégration de la carte de repérage des fossés.
- Intégration des zones nouvellement raccordées à l'assainissement collectif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte des modifications apportées au schéma communal d'assainissement de la commune, d'annexer ce document ainsi que la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome, au PLU de la commune et d'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afin de mener à bien cette modification.

Martine GIULIANI demande si les délais de réalisation sont indiqués dans le schéma. Monsieur GASQUET indique que les délais mentionnés dans le document sont très approximatifs ; il reste environ 40 % de la commune à assainir mais il s'agit de zones difficiles à équiper.

II. DON DU CRÉDIT AGRICOLE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE (75/2012)

Monsieur le Maire présente la lettre de la Fondation Crédit Agricole Toulouse 31.

Celle-ci, nous informe que par décision du comité du 20 mars 2012, a décidé de soutenir le projet de restauration de l'intérieur de l'église de Saint Clar de Rivière à hauteur de 2 000 euros.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le don de la fondation Crédit Agricole Toulouse 31.

Arrivée de Loïc MAHE à 20h45.

III. DECISIONS MODIFICATIVES AU BP 2012 (76/2012, 77/2012,78/2012)

Décision modificative n°2 : attribution de compensation de la CAM :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 : F. de petit équipement	3 724.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**3 724.00 €**	
D 73921 : Attributions de compensation		3 724.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		**3 724.00 €**

Décision modificative n°3 : écritures pour les travaux de construction du club house effectués en régie :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 : Immos en cours-constructions		90 930.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		**90 930.00 €**
D 2313 : Immos en cours-constructions	90 930.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**90 930.00 €**	
R 722 : Immobilisations corporelles		90 930.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		**90 930.00 €**
R 70311 : Concessions dans les cimetières	624.04 €	
R 70323 : Redev occup domaine public	9 921.93 €	
R 70846 : Mise à dispo à un GFP	12 000.00 €	
R 70876 : Remb. par le GFP	9 494.75 €	
R 70878 : Remb par autres redevables	7 083.77 €	
TOTAL R 70 : Produits des services	**39 124.49 €**	
R 7311 : Contributions directes	40 792.87 €	
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	**40 792.87 €**	
R 752 : Revenus des immeubles	11 012.64 €	
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante	**11 012.64 €**	

Décision modificative n°4 : virement du chapitre 011 au chapitre 012 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 : F. de petit équipement	7 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**7 000.00 €**	
D 6453 : Cotisations caisses retraite		7 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		**7 000.00 €**

IV. SIVOM DE LA SAUDRUNE (79/2012, 80/2012)

Retrait de la communauté de communes d'axe sud du SIVOM de la Saudrune :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la notification de la délibération du comité syndical du 22 octobre 2012 du SIVOM de la SAUDRUNE portant sur l'acceptation du retrait de la Communauté des Communes AXE SUD du SIVOM de la SUDRUNE. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le retrait de la communauté des communes d'AXE SUD du SIVOM de la SAUDRUNE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le retrait de la communauté de communes d'AXE SUD du SIVOM de la SAUDRUNE.

Bilan d'activité 2011 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération du 22 Octobre 2012, le Comité Syndical a délibéré et approuvé le rapport d'activité du SIVOM DE LA SAUDRUNE de l'année 2011 Conformément à l'article L 1411.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres du syndicat doivent présenter ce rapport à leur conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le bilan d'activité 2011 du SIVOM de la Saudrune.

V. CAM : RAPPORT D'ACTIVITÉS ET COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (81/2012)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités et le compte administratif 2011 de la Communauté d'Agglomération du Muretain. Monsieur GASQUET estime que la CAM ne fait pas assez d'investissement.

Après en avoir délibéré et pris connaissance, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le contenu de ces documents.

VI. INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉ AUX COMPTABLES PUBLICS (82/2012)

En référence au décret n°82-979 du 19 novembre 1982 et arrêté du 12 juillet 1990 déterminants les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables publics, Madame la Trésorière nous a fait parvenir un courrier demandant à bénéficier de cette indemnité de conseil.

Madame la Trésorière est susceptible de nous apporter des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Monsieur le Maire demande son avis au conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'entériner cette décision et de prévoir les sommes à l'article 6225 du BP communal pour l'année 2013 et suivant.

VII. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR » (83/2012)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la présidente des « Restaurants du Cœur » de Toulouse, sollicitant l'attribution d'une subvention au titre de la campagne 2013.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à cette association.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de refuser l'attribution d'une subvention à l'association « Restaurants du Cœur » pour l'année 2013.

En 2011, la commune avait exceptionnellement octroyé la somme de 300.00 €.

VIII. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES C488 ET C490 (84/2012)

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la commune de se porter acquéreur des parcelles cadastrées C488 (indivision SAINT SUPERY) d'une superficie de 10 161 m² et C490 (indivision MARTY) d'une superficie de 2 897 m² afin d'y construire des infrastructures communales. Ces parcelles se situent en emplacements réservés du PLU (n°7 et n°8) destinés à recevoir l'implantation d'équipements publics.

Monsieur le Maire indique que les propriétaires ont été contactés par écrit afin de convenir d'un rendez vous lors duquel aurait été évoqué l'achat ou l'échange de ces parcelles ; ce premier contact n'ayant abouti a aucun accord, Monsieur le Maire a saisi le service des évaluations domaniales afin d'obtenir la valeur vénale des parcelles et relancer la négociation.

La parcelle C488 a été estimée à la somme de 165 240.00 € HT, la parcelle C490 a été estimée à la somme de 34 770.00 € HT. Monsieur le maire propose de suivre l'avis du service des évaluations domaniales et de recontacter les propriétaires pour la négociation d'achat suivant les montants mentionnés ci-dessus.

En cas de refus de vente à l'amiable, il propose l'acquisition de ces terrains par la voie de l'expropriation en présentant un dossier qui sera transmis à l'enquête publique.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de relancer les propriétaires afin d'entamer une négociation d'achat sur la base de la valeur vénale arrêtée par le service des évaluations domaniales, d'acquérir ces terrains par la voie de l'expropriation en cas de refus de vente à l'amiable des propriétaires et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de présenter le dossier qui sera soumis à l'enquête publique.

IX. DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013 (85/2012)

Monsieur le maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il précise que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2013 du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2012.

X. QUESTIONS DIVERSES

1 – Chemin des Peyrous : les arbres de l'allée des Chênes donnant sur le chemin des Peyrous sont classés et Monsieur AMARDEIL Yves a commencé la coupe sans autorisation. La gendarmerie est intervenue sur demande du maire afin de stopper cette coupe et un courrier recommandé a été adressé à Messieurs AMARDEIL Yves et Roland afin de leur indiquer la procédure à suivre. Monsieur le maire propose de monter une commission afin d'essayer de convaincre la famille AMARDEIL de laisser en l'état les chênes qui donneraient par ailleurs plus de valeur aux parcelles qu'ils désirent vendre. La commission serait composée de Monsieur Jacques RIZZO, de Madame Andrée CARDONA et de Monsieur Etienne GASQUET.

2- Jacques RIZZO signale un problème chemin du Castéras : les chiens éventrent les poubelles car les containers n'ont pas de couvercle.

3 – Jean-Pierre PAVAN demande si la commune s'est renseignée sur la mise en place de containers enterrés au centre du village. Monsieur le maire indique que cette opération représente un coût d'environ 30 000.00 €, il faut rajouter à cette somme le déplacement des réseaux.

4 – Loïc MAHE a assisté à une commission environnement de la CAM. Il a été évoque la saleté des points de collecte verres sur les communes et il demande à qui revient l'obligation d'entretenir ces points de collecte. Monsieur GASQUET indique que chaque commune doit s'assurer de leur propreté.

5 – Maison sis la grand place : la maison est en vente et elle a été visitée par un particulier qui semble intéressé et propose 180 000.00 €. Loïc MAHE demande la validation de l'annonce afin qu'il puisse l'afficher et la mettre en ligne.

6 – European Homes : le début des travaux est retardé à mai/juin 2013 car il n'y a pas encore assez d'acquéreurs.

7 – Andrée CARDONA indique que les colis de noël seront distribués prochainement. Le repas traditionnel sera remplacé par un thé dansant le 13 janvier 2013 à 14h30 et le samedi, la population sera invitée à la cérémonie des vœux à 11h30.

8 – Jean Pierre PAVAN demande si le canon du stade a été hiverné. Monsieur GASQUET lui répond par l'affirmative.

9 – Loïc MAHE indique qu'il va changer la live box de l'école car elle ne fonctionne plus.

10 – Référents sécurité quartier : une réunion sera organisée à la police municipale de Saint Lys prochainement.

11 – Extension groupe scolaire : les travaux commenceront en début d'année.

12 – les agents techniques ont commencé la restauration du mur du cimetière.

13 – Téléthon : le CLAE n'a pas fait encore les comptes. Samedi, aura lieu la marche et un couscous sera servie pour le repas (10.00 €). Les résultats sont un peu inférieurs à 2011.

Séance levée à 22 H 05.